

Brunschwig, Jacques. *Aristote, Topiques, tome II, livres V-VIII : texte établi et traduit*. Paris, CUF, Les Belles Lettres 2007, ISBN 978-2-251-00537-9

La publication de ce second tome des *Topiques* tant attendu est à saluer comme un grand événement pour tout lecteur des *Topiques* en particulier, d'Aristote en général mais aussi de Jacques Brunschwig (J. B.)<sup>1</sup>. J. B. présente son retard comme inexcusable, le premier tome de ce traité aristotélicien datant de 1967<sup>2</sup>. Pourtant, on peut trouver plusieurs avantages à cet écart. Comme le note J. B., la situation des *Topiques* a changé : durant ces quarante ans, de nombreux travaux ont été consacrés à cet ouvrage incontournable de la philosophie aristotélicienne<sup>3</sup>. De disgrâciées, les *Topiques* sont devenues choyées<sup>4</sup>, et J. B. n'est évidemment pas étranger à ce regain d'intérêt pour cet ouvrage certes aride mais à maints égards captivant. Ce second volume est ainsi un lieu de discussion de J. B. avec les meilleurs spécialistes des *Topiques*.

J. B. détaille les points « périmés »<sup>5</sup> de 1967 : la lecture « génétiste »<sup>6</sup> est abandonnée au profit d'une « chrono-topologie »<sup>7</sup> visant à établir dans quel ordre des passages discordants ont été rédigés par Aristote, un réviseur ou un copiste. Etablir cet ordre n'est plus la fin de l'interprète mais l'un des ses moyens pour établir, lire et interpréter le texte. Autre point « périmé » : l'organisation apparemment simple des *Topiques*. Certes, la structure du traité

---

<sup>1</sup> Voir les comptes-rendus de P. Chiron (*Revue des études anciennes*, 2008, 110 /1, p. 272-274), D. Donnet (*L'Antiquité classique*, 2008, 77, p. 372-373), R. Smith (*Classical Review*, 60 /01, 2010, p. 48-50).

<sup>2</sup> Aristote, *Topiques*, Tome I, Livres I-IV, texte établi et traduit par Jacques Brunschwig Paris, C. U. F., 1967.

<sup>3</sup> Aristote, *Topiques*, Tome II, livres V-VIII, texte établi et traduit par J. Brunschwig, Paris, C. U. F., 2007, p. XXXI *sqq.*

<sup>4</sup> Voir les ouvrages signalés dans l'avant-propos (p. XII, note 7) et dans la Bibliographie du tome II des *Top.*, *op. cit.*, p. LVIX-LX *sqq.*

<sup>5</sup> J. B. parle de « pages périmées » (*Top.*, tome II, *op. cit.*, p. XII).

<sup>6</sup> Voir notamment W. Jaeger, *Aristoteles, Grundlegung einer Geschichte seiner Entwicklung*, Berlin, 1923.

<sup>7</sup> J. B., *Top.* tome II, *op. cit.*, p. XX.

correspond à la quadripartition des « prédicables » (livres II et III, accident ; IV genre ; VI propre ; VI et VII définition). Mais un point a été manqué par J. B. en 1967 : « l'ordre d'entrée en scène » des prédicables [ordre A-D] n'est pas le même que celui annoncé dans l'introduction [ordre D-A]<sup>8</sup>. Cette remarque apparemment anodine confirme les hypothèses de J. B. au sujet des relations entre prédicables inclusifs et exclusifs. La signification inclusive<sup>9</sup> du système des prédicables renvoie au fait qu'un prédicat appartient à un sujet par exemple comme accident, mais peut aussi lui appartenir comme propre ; la signification exclusive renvoie au fait qu'un prédicat n'appartient qu'à l'un des quatre ensembles des prédicables. Or qu'Aristote ait choisi d'introduire les prédicables dans l'ordre A-D confirme l'hypothèse selon laquelle le projet des *Topiques*<sup>10</sup> est né de cette conception inclusive<sup>10</sup> liée aux deux définitions de l'accident<sup>11</sup>.

Les *Top.* sont l'un des traités d'Aristote où il est très aisé de trouver des indices de reprises et retouches du texte de la part d'Aristote lui-même. A partir notamment de l'analyse des occurrences de δοκεῖ, J. B. avance l'interprétation selon laquelle les livres sur la définition portent les marques d'un travail au sein de l'école platonicienne<sup>12</sup>, mais il montre aussi qu'accident et propre sont des concepts proprement aristotéliens à l'état naissant<sup>13</sup>. A cette interprétation du soubassement académique des *Top.* pourrait cependant s'opposer le chapitre final des *Réfutations sophistiques*<sup>14</sup> où Aristote signale qu'il n'a pas eu de devanciers en

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. XXIII.

<sup>9</sup> J. B. dans son introduction au premier volume des *Topiques* (voir *Top.* tome I, *op. cit.*, p. LXXVI *sqq.*).

<sup>10</sup> *Top.* tome. II, *op. cit.*, p. XX-XXIX

<sup>11</sup> J. B. rappelle dans son avant-propos qu'il y a deux définitions de l'accident dans les *Topiques* : l'une, négative, présente dans le livre I (ch. 5, 102b4-5) consiste à le déterminer comme ce qui n'est ni genre, ni propre, ni définition, mais qui appartient pourtant au sujet. La définition positive que l'on rencontre seulement dans les livres VI (1, 139a25-27) et VII (5, 155a28-36) présente l'accident comme ce qui appartient à son sujet, sans dire de quelle façon particulière (voir *Top.* tome II, *op. cit.*, p. XXIII *sqq.*).

<sup>12</sup> Voir l'analyse extrêmement fine et éclairante du « vocabulaire de la discussion ''métatopique'' » dans les *Top.* à propos d'une part des variations de réponse à la question « une même chose peut-elle appartenir à deux genres différents ? » et d'autre part des occurrences de δοκεῖ (*Top.* tome. II, p. XXX-XLVI).

<sup>13</sup> « *work in progress* ». in *Top.* tome. II, *op. cit.*, p. XL

<sup>14</sup> Voir en particulier dans le chapitre 34 les lignes 183b34-36, 184b1-3.

dialectique<sup>15</sup> alors même que Speusippe et Xénocrate auraient rédigé des textes ressemblants aux *Top.*<sup>16</sup>. Mais J. B. suppose qu'Aristote considérerait ses *Topiques* comme bien supérieures au traité de Speusippe, et que Xénocrate aurait pris pour matière de son livre les *Top.* d'Aristote, en somme « un livre sur un livre — et pourquoi pas un livre sur les *Topiques* ? »<sup>17</sup>.

Pour ce qui est du texte proprement dit, huit manuscrits ont été retenus<sup>18</sup> et non plus dix comme en 1967<sup>19</sup>. L'apparat est désormais positif<sup>20</sup> ; le stemma n'a pas été significativement modifié. En général, J. B. a une préférence pour les leçons de A et B.

Outre les difficultés inhérentes à tout travail de traduction, J. B. a dû effectuer certains choix étant donné l'écart temporel entre les deux tomes. J. B.<sup>21</sup> remarque qu'il maintient sa traduction de τὸ τί ἦν εἶναι par « essentiel de l'essence », les raisons du volume I étant encore valables en dépit des critiques et par souci d'homogénéité. Les ἔνδοξα sont toujours des « idées admises » par souci de cohérence avec le premier volume quand bien même les idées

---

<sup>15</sup> A condition d'interpréter ces lignes comme renvoyant aux *Top.* et aux *R. S.*, et non pas à tous les traités portant sur le συλλογισμός, i.e. *Premiers analytiques*, *Seconds analytiques*, *Top.* et *R. S.*. Ces passages des *R. S.* font en effet l'objet de débats chez les spécialistes, les uns considérant que ces lignes renvoient à l'invention de la logique formelle par Aristote (par exemple J. Lear, *Aristotle : The desire to Understand*, New-York, C. U. P., 1988, p. 209-210 ; J. L. Ackrill *Aristotle the Philosopher*, Oxford, OUP, 1981, p. 80 ; J. Barnes, *Aristotle*, Oxford, O. U. P., 1982, p. 15, 21 ; G. E. L. Lloyd, *Aristotle : the Growth and Structure of his Thought*, Cambridge, C. U. P., 1968, p. 285), les autres considérant qu'ici Aristote fait seulement référence au traité des *Top.* et des *R. S.* (voir en particulier J. Brunschwig, « Rhétorique et dialectique, *Rhétorique et Topiques*, in D. J. Furley and A. Nehamas (éd.), *Aristotle's Rhetoric, Philosophical Essays, Proceedings of the twelfth Symposium Aristotelicum*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 57-96 et « Aristotle's Rhetoric as a 'Counterpart' « « to Dialectic », in A. O. Rorty (éd.), *Essays on Aristotle's Rhetoric*, Berkeley, University of California Press, 1996, p. 34-55 ; L.-A. Dorion, in *Aristote, Les Réfutations sophistiques*, Paris, Vrin, 1995, p. 407-416). Pour un état très clair de cette question, voir l'article de L.-A. Dorion, « Aristote et l'invention de la dialectique », in *Le style de la pensée, Recueil de textes en hommage à Jacques Brunschwig*, réunis par M. Canto-Sperber et P. Pellegrin, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 182-220.

<sup>16</sup> *Top.* tome. II, *op. cit.*, p. XLVI *sqq.*

<sup>17</sup> *Ibid.* p. XLVIII.

<sup>18</sup> Les Mss A, B, V, M, C, u, D, W furent l'objet d'une collation directe pour l'édition de 1967 (excepté M sur microfilm).

<sup>19</sup> Fautifs et lacunaires, P et c sont abandonnés.

<sup>20</sup> Selon les recommandations de J. Irigoin, in *Règles et recommandations pour les éditions critiques*, Paris, CUF, 1972. Voir cependant les discordances entre texte imprimé et apparat relevées par R. Smith dans son compte rendu (cité *supra*).

<sup>21</sup> Dans la n. 6 p. 151 de V3, 123a2.

admises ne sont plus si admises<sup>22</sup>, mais semblent plutôt faire autorité<sup>23</sup>. J. B. nous avertit cependant que dans les notes, il emploiera plus volontiers « endoxale », « adoxale », etc. Cette différence entre la traduction du texte d'Aristote et les notes de commentaire<sup>24</sup> concerne également le terme ἀρετή traduit la plupart du temps par « excellence » dans le texte et par « vertu » dans les notes<sup>25</sup>. Quant à ἀντικατηγορεῖσθαι, J. B. a opté, cette fois en dépit du souci d'homogénéité, pour « être contreprédiqué », la traduction de 1967 ayant été critiquée<sup>26</sup>. La traduction du verbe ὑπάρχειν<sup>27</sup> constitue une innovation par rapport à 1967 : dans le texte (mais non pas systématiquement dans les notes), J. B. traduit par « être le cas »<sup>28</sup>, au lieu de « appartenir » dans le tome I<sup>29</sup>. En dépit des avantages de cette traduction<sup>30</sup>, ce « semi-anglicisme » n'est peut-être pas dans tous les cas très heureux<sup>31</sup>. Le plus gros changement selon J. B. lui-même se trouve dans les principes généraux de la traduction du texte

<sup>22</sup> Voir n. 2 p. 280 qui commente ἔνδοξον en 159a39. Dans son article « Aristotle and the Method of Ethics » (*Revue internationale de philosophie* 34, (1980), p. 490-511), J. Barnes montre que ἔνδοξα signifie « reputable things » et qu'Aristote serait le premier à l'appliquer aux « views and tenets » et que les ἔνδοξα sont des croyances et opinions réputées (p. 500). La critique la plus récente de la traduction de J. B. par *idées admises* est celle de J.-B. Gourinat dans « Dialogue et dialectique : la place de la dialectique dans l'*organon* d'Aristote », in *Aristote : rationalités*, A. Hourcade et R. Lefebvre (dir.), Le Havre et Rouen, Publications des universités du Havre et de Rouen, 2011, p.11-39. P. Fait, dans « Endoxa e consenso : per la distinzione dei due concetti in Aristotele » (*Annali dell'Istituto Italiano per gli Studi Storici*, 15, 1998, p. 15-48) critique de façon peu convaincante les interprétations récentes de la signification d'ἔνδοξα et propose un retour à la conception traditionnelle des ἔνδοξα : il les considère comme des opinions probables, jugeant que la valeur d'une proposition réputée est intrinsèque (elle est donc vraisemblable) et non pas liée à quelque autorité.

<sup>23</sup> Voir de J. B. « Dialectique et philosophie chez Aristote à nouveau », in *Ontologie et dialogue, Mélanges en hommage à P. Aubenque*, N. Cordero (textes réunis par), Paris, Vrin, 2000, p.107-130.

<sup>24</sup> J. B. l'explique dans son avant-propos (*Top.* tome II, *op. cit.*, p. LIII) par le souci d'« éviter » de « désorienter le lecteur », mais c'est parfois un peu gênant.

<sup>25</sup> Voir par exemple V, 6, 136b12 et n. 4 p.183. En VI 6, 145a28-32 et VII 3, 153b8 *sq.*, ἀρετή est traduit par « excellence » alors qu'en VII 1, 152b2, ἀρετή est traduit par « vertu ».

<sup>26</sup> Notamment par J. Barnes, in « Property in Aristotle's *Topics* », *Archiv für Geschichte der Philosophie* 52, 1970, p. 136-155.

<sup>27</sup> Voir n.1 p. 207 de VI 1, 139b1.

<sup>28</sup> L'anglicisme « être le cas » traduit parfois aussi le verbe εἶναι – voir par exemple 163a34 *sq.*

<sup>29</sup> Voir n.1 p. 207 de VI 1, 139b1.

<sup>30</sup> J. B., Avant-propos, *Top.* Tome II, *op. cit.*, p. LIII.

<sup>31</sup> Voir notamment trad. de VI 6, de 145b3-4, 145b1-2, 145b5. 145b9-11 et VI 13, 150a9-11.

d'Aristote : éviter les paraphrases trop explicatives et rester au plus près du grec sec et dense d'Aristote.

Le livre V consacré aux lieux du propre se signale par sa présentation « répétitive » et « stéréotypée »<sup>32</sup>. Longtemps suspecté d'inauthenticité, ce livre est aujourd'hui considéré grâce à T. Reinhardt<sup>33</sup> comme ayant été rédigé à partir d'un noyau aristotélicien<sup>34</sup> par un réviseur peu expert postérieur à Aristote mais antérieur à Alexandre d'Aphrodise<sup>35</sup>. Ce livre présente d'abord (ch.1) le propre et ses espèces : le propre absolu, le propre permanent, le propre relatif et le propre temporaire. Dans les ch. 2 et 3, il s'agit des lieux du propre correctement formulés (καλῶς). Dans les ch. 4 à 9, il est question des lieux du propre comme tel. Le ch. 9 présente un lieu particulièrement difficile, le propre en puissance.

A partir du livre VI, sont abordés les lieux de la définition<sup>36</sup> : les cinq parties correspondent à des types d'erreur que peut faire le répondant (non-coïncidence entre nom et formule ; la chose à définir n'est pas placée dans le genre approprié ; la formule n'est pas propre ; même si nom et formule coïncident, que la chose à définir est placée dans le genre approprié, que la formule est propre, l'on n'a pas encore défini, on n'a pas donné l'essentiel de l'essence ; on a donné une définition, mais on ne l'a pas correctement formulée). Le livre VI est donc entièrement réfutatif ainsi que le début de VII (ch.1-2). A partir du chapitre 3 est abordée la question difficile du syllogisme de la définition : établir une définition est une tâche bien plus ardue qu'en détruire une<sup>37</sup>. J. B. remarque à propos d'un passage<sup>38</sup> que les mss de la première famille sont préférables, ce qui permet de confirmer l'accord entre le texte des *Top.* et celui des *Sec. an.* à propos de l'impossibilité de la déduction de la définition<sup>39</sup>.

<sup>32</sup> J. B. dans sa note d'introduction au livre V (n. 1, p. 137).

<sup>33</sup> T. Reinhardt, *Das Buch E der Aristotelischen Topik*, Untersuchungen zur Echtheitsfrage, Göttingen, 2000.

<sup>34</sup> Voir par exemple la présence du lieu des opposés, lieu typiquement aristotélicien.

<sup>35</sup> Voir par exemple V 2,129b21 sq. ; V3, 131a27 sqq.

<sup>36</sup> Deux livres sont consacrés à la définition (les livres VI et VII), « privilège » partagé avec l'accident auquel sont consacrés les livres II et III des *Topiques* (voir *Top.* vol. I, p. LXI).

<sup>37</sup> Voir 153a6 sq et 155a17 sqq.

<sup>38</sup> n. 1 p.257 de 153a20 sqq.

<sup>39</sup> D'où la demande de rectification de J. B. de l'introduction du t. I des *Top.* p. LXVII et p. LXIX.

Le livre VIII pourrait faire office de conclusion par son caractère plus synthétique : conseils adressés d'abord au questionneur (ch. 1-5) puis au répondant (ch. 6-13), le ch. 14 s'adressant aux deux. L'intérêt de ce livre réside dans la mention de degrés d'endoxalité des prémisses et l'idée conséquente que si la thèse défendue par le répondant est la plus réputée, alors la conclusion du questionneur sera non-réputée et inversement<sup>40</sup>. Le ch. 13 est particulièrement intéressant quant à la compréhension de la fonction du τόπος qu'Aristote ne définit nulle part dans les *Top.*, mais que J. B. avait déjà clairement exprimée en 1967<sup>41</sup> : « *le lieu est une machine à faire des prémisses à partir d'une conclusion donnée* »<sup>42</sup>.

Les quelques regrets mineurs exprimés dans ces lignes n'entachent pas ce grand ouvrage à saluer par ses qualités de clarté, distinction et rigueur géniales. Nous n'avons qu'un seul véritable regret, celui-là majeur : qu'il soit l'un des derniers de J. B.

Juliette Lemaire (CNRS – Centre Léon Robin)

---

<sup>40</sup> 159a38 *sq.* et n.5 p. 281. Selon J. B., il y a une « combinatoire simple » : si la thèse est adoxale, la conclusion est endoxale, et inversement ; si la thèse n'est ni adoxale, ni endoxale, la conclusion a le même caractère.

<sup>41</sup> *Top.* t. I, *op. cit.*, p. XXXIX.

<sup>42</sup> On peut regretter que J. B. ne revienne pas sur cette question plus amplement que dans une note (n. 4 p. 303), en particulier pour discuter de l'interprétation de P. Slomkowski (*Aristotle's Topics*, Leiden, Brill, 1997) selon lequel le syllogisme dialectique est un syllogisme hypothétique dont le lieu constitue la prémisse hypothétique.